

Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

Procès-verbal

Date : le 19 novembre 2025

Heure : 18 h 30

Présents / présentes :

- D. Guitard, maire
- J. Olivier, maire suppléant
- R. Arseneau, conseiller
- A. Bard-Lavigne, conseillère
- B. Couturier, conseillère
- O. Dilhac, conseiller
- C. Doucet, conseiller
- G. Frenette, conseiller
- M. Larivière, conseillère
- A. Noël, conseillère

Administrations :

- P. Fongemie, directeur général
- W. St-Laurent, greffière municipale
- D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
- M-A Godin, directeur services aux citoyens
- M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
- R. Doucet, trésorier
- B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
- R. Peñarroya, analyste technique senior
- R. Clavet, chef de police
- B. Robichaud, avocate municipale
- É. Dilhac, gestionnaire des initiatives de croissance municipale

1. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

3. PRÉSENTATION

3.1 Arrêté 2025-06 - Plan municipal Municipalité de Belle-Baie

3.1.1 Présentation publique - Modifications proposées au plan municipal

L'urbaniste de la CSR chaleur, Mme Véronique Proulx, présente le processus entourant l'élaboration du nouveau plan municipal. Elle explique les étapes antérieures déjà complétées, le contexte de conformité réglementaire ainsi que les exigences découlant de la réforme provinciale. Elle effectue également un survol des grandes lignes de cette réforme.

Mme Proulx souligne que, conformément aux nouvelles dispositions provinciales, les municipalités issues des regroupements doivent adopter un nouveau plan municipal et un arrêté de zonage d'ici 2028.

Elle présente ensuite le nouveau plan municipal proposé, lequel est requis afin d'englober l'ensemble des nouvelles entités formant la Ville de Belle-Baie. Elle expose les grandes orientations du document et les étapes à venir dans le processus d'adoption.

3.1.2 Commentaires du public

Résumé des commentaires des citoyens

Les citoyens présents abordent principalement des préoccupations liées à la sécurité routière, aux usages permis sur les terrains privés, à la gestion animale, ainsi qu'à certains aspects organisationnels de la municipalité.

Plusieurs interventions portent sur le nombre de roulettes autorisées sur les propriétés privées, certains suggérant que celui-ci devrait être proportionnel à la superficie du terrain. Des questions sont également soulevées concernant les animaux permis dans le cadre des petites fermes, notamment les types d'animaux autorisés, les quantités selon la taille des terrains, et la possibilité de conserver des poules, ainsi que la taille maximale des poulaillers. Des demandes de précisions sont formulées au sujet de la notion d'emprise ferroviaire et des normes relatives aux clôtures.

En matière de sécurité routière, des citoyens évoquent la nécessité d'améliorer l'intersection de la rue Principale et de la rue Acadie, dans le secteur de Beresford, par l'ajout d'un rond-point, ainsi que l'installation d'un passage piétonnier dans ce secteur. Des préoccupations sont exprimées concernant la vitesse excessive sur le chemin Tremblay, où l'absence de trottoir et l'étroitesse de la chaussée augmentent les risques; il est mentionné que certains véhicules, notamment des camions lourds, roulent bien au-delà de la limite affichée. La problématique des ponts de la route 322, non accessibles aux services d'urgence, est également soulevée en raison des risques pour les résidents des secteurs St-Laurent Nord et Sud.

D'autres interventions portent sur le classement des secteurs (résidentiel ou commercial, notamment pour le chemin Tremblay), la clarté du traitement des plaintes liées aux animaux, et les besoins accrus en pistes cyclables et sentiers de marche dans les zones où les rues sont plus étroites.

Quelques citoyens mentionnent également des enjeux de communication, notamment la difficulté d'accéder aux documents du plan municipal sur le site Web et la page Facebook, ainsi que des erreurs ou remplacements de documents publiés en ligne.

Enfin, des questions sont soulevées concernant les changements organisationnels du service d'incendie, incluant l'amalgamation en cours et les normes entourant ce dossier. Des inquiétudes sont exprimées quant à une possible fermeture du poste de pompiers de Nicholas-Denys.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance fut levée à 19 h 47.

Daniel Guitard, maire

Belle-Baie
2023

2023

Wanda St-Laurent, greffière municipale